

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 septembre 2022

DCM N° 22-09-29-2

Objet : Suppression d'un poste d'Adjoint au Maire.

Rapporteur: M. KHALIFÉ,

Par délibération en date du 3 juillet 2020, le Conseil Municipal a fixé le nombre total d'Adjoints au Maire de la Ville de Metz à 21 postes.

Par délibération du même jour, M. Julien VICK a été élu 5^{ème} Adjoint au Maire de Metz.

Par courrier en date du 1^{er} août 2022 adressé à M. le Préfet, M. Julien VICK a demandé au représentant de l'Etat de bien vouloir accepter sa démission.

Par courrier en date du 23 août 2022, M. le Préfet de la Moselle a fait droit à la demande de M. VICK.

Conformément aux articles L.2122-7-2 et L2122-14 du CGCT, il importe à présent au Conseil Municipal de pourvoir, dans les 15 jours qui suivent, au remplacement ou non de ce poste d'Adjoint au Maire ainsi vacant.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Electoral,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L. 2122-7, L. 2122-7-2 et L. 2122-15,

VU la délibération du 3 juillet 2020 portant détermination du nombre d'Adjoints au Maire,

VU la délibération du 3 juillet 2020 portant élection de Monsieur Julien VICK en qualité de 5^{ème} Adjoint au Maire de Metz,

VU la lettre de démission en date du 1^{er} août 2022 présentée par Monsieur Julien VICK à M. le Préfet demandant que sa démission de sa qualité d'Adjoint au Maire soit acceptée,

VU la lettre en date du 23 août 2022 du Préfet de la Moselle portant acceptation de la demande de démission présentée par Monsieur Julien VICK de sa qualité d'Adjoint au Maire,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir sous quinzaine au remplacement du poste d'Adjoint au Maire de Metz ainsi vacant ou, à défaut, de décider de sa suppression,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

- **DE SUPPRIMER** le poste d'Adjoint au Maire ainsi vacant et de réduire à 20 le nombre desdits Adjoints.

- **DE PRENDRE ACTE** des modifications ainsi portées à l'ordre du tableau.

Service à l'origine de la DCM : Affaires juridiques
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 5.6 Exercice des mandats locaux

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Khalifé KHALIFÉ, Adjoint au Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20220929-122599-DE-1-1
N° de l'acte : 122599

Délibération rendue exécutoire le 30 septembre 2022
après affichage et transmission au contrôle de légalité.
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,